

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**

Présents : **20**

Absents : **6**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **2**

Votants : **24**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le trente et un mars se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès (*arrivée après la question n°2*), OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*quitte la séance après la question n°27*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et CAPEL Denis.

**EXCUSES** : Mmes MATTERA Wendy, GARCIER-RICHAUD Hélène *suppléée par M. JEAN Daniel*, MM. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON BOË Fabienne*, FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme OCCELLI Chloé.

**N° ordre : 34****Délibération n°2023/67****OBJET : ANIMATION DU SERVICE GEMAPI - DEMANDE DE FINANCEMENT EN FONCTIONNEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU.**

Le conseil de communauté,

**VU** sa délibération n° 2018/157 du 19/06/2018 fixant le champ de compétence de la GEMAPI pour la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;**VU** sa délibération n° 2018/181 du 31/07/2018 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement et portant modification statutaire pour la prise de compétence hors GEMAPI concernant l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau ;**VU** sa délibération n° 2021/108 du 05 juillet 2021 relative à la création d'un poste permanent à temps complet d'ingénieur territorial Grand Cycle de l'Eau milieux Aquatiques et Risques Naturels ;**VU** sa délibération n° 2021/109 du 05 juillet 2021 relative à la création d'un poste permanent à temps complet d'un technicien territorial GEMAPI ;**CONSIDERANT** que le service GEMAPI, constitué d'un Chargé de mission, d'un technicien GEMAPI et d'un agent administratif et comptable, assure les missions suivantes sur le bassin versant de l'Ubaye :

- Gouvernance, partenariat et animation autour de la politique de l'eau,
- Gestion morphologique des cours d'eau et plan de gestion sédimentaire,
- Prise en compte de la continuité écologique des cours d'eau tant sur le plan piscicole et le transport sédimentaire,
- Prise en compte des forêts alluviales et des zones humides du bassin versant,
- Gestion et surveillance des cours d'eau, connaissance et suivis écologiques,
- Animation foncière,
- Elaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des berges et gestion des espèces exotiques envahissantes.

**CONSIDERANT** que ces actions relèvent de la Gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA) et qu'à ce titre elles bénéficient du soutien de l'Agence de l'Eau RMC ;**VU** l'avis favorable de la commission « APN, sites naturels et gestion des risques naturels » réunie le 03 avril 2023.

Sur proposition de Jacques FORTOUL, Vice-Président en charge de la GEMAPI,

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

| <b>Plan de financement Fonctionnement service GEMAPI</b> |                   |              |
|--|-------------------|--------------|
| <b>Année 2023</b>  | <b>(€ TTC)</b>    | <b>Taux</b>  |
| Cofinancements publics Agence de l'eau                   | 26 624,00         | 28 %         |
| Autofinancement CCVUSP                                   | 82 705.54         | 72 %         |
| <b>Total annuel</b>                                      | <b>109 329.54</b> | <b>100 %</b> |

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12 AVR. 2023

ID : 004-200072304-20230406-D202367-DE

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, susceptibles de soutenir les missions d'animation.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

